



Le 17 février 2017

L'honorable Philippe Couillard
Premier ministre du Québec
Édifice Honoré-Mercier, 3^e étage
835, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier ministre,

La grève des avocats et notaires de l'État (LANEQ) est maintenant dans sa 17^e semaine.

Le Barreau de Montréal et le Barreau du Québec ont déjà exprimé par le passé leur inquiétude face à cette grève. Nous avons alors incité les deux parties à négocier sérieusement pour mettre un terme à ce conflit le plus rapidement possible. Malheureusement, le conflit de travail perdure. Or, cette situation affecte directement des éléments centraux de la mission du Barreau. Elle porte particulièrement atteinte à la saine administration de la justice et à la protection du public.

Le Barreau s'inquiète de l'image que ce conflit donne à la profession d'avocat et de son effet sur l'administration de la justice. Le régime de négociation des conditions de travail des avocats du gouvernement les a menés à déclencher une grève générale illimitée et à poursuivre leurs revendications dans la rue. Après plusieurs semaines de grève, le débat est devenu public et fortement médiatisé. Dans le cadre de ce débat, la partie patronale et la partie syndicale en sont venues à s'accuser mutuellement d'agir de mauvaise foi, une situation déplorable dans un contexte avocat-client, qui nous fait craindre pour l'avenir, pour l'image de l'administration de la justice.

Nous tenons à rappeler qu'il est essentiel que les avocats du gouvernement maintiennent une indépendance de fonction qui dépasse celle que doit avoir, déontologiquement, chaque avocat. En effet, ils agissent notamment pour la Procureure générale du Québec, laquelle est la gardienne de la règle de droit dans la province. Celle-ci, rappelons-le, n'a pas qu'un rôle d'« avocate » de l'État. Elle doit, conformément à l'article 3 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, RLRQ c M-19 « *veiller[r] à ce que les affaires publiques soient administrées conformément à la loi* ». Les avocats à son service se doivent donc d'avoir toute la latitude nécessaire pour garantir le respect, par l'État, de la règle de droit.

Nous nous inquiétons du fait que la Procureure générale du Québec n'est pas en mesure actuellement, et ce depuis 17 semaines, de jouer son rôle de gardienne de la règle de droit. Il est urgent et impératif que les avocats du gouvernement retournent au travail dans des conditions qui leur permettent d'assumer leur rôle.

Enfin, nous vous rappelons que cette grève a entraîné le report d'un nombre important de causes devant l'ensemble des tribunaux judiciaires et administratifs, ce qui entraîne inévitablement un surplus de causes non traitées et nuit à l'administration de la justice.

Les avocats font tous un travail essentiel, peu importe qu'ils plaident, en matière criminelle, civile ou administrative, qu'ils rédigent des lois ou conseillent le gouvernement du Québec. Leur travail est tout aussi important et fondamental.

Afin d'éviter de plus amples préjudices tant au public qu'à l'intégrité de la profession et à l'administration de la justice, nous vous implorons de vous saisir personnellement de cette affaire et à y mettre un terme dans les plus brefs délais.

Le bâtonnier,



SIMON TREMBLAY

c. c. Me Pierre Moreau, président du Conseil du Trésor
Me Stéphanie Vallée, ministre de la Justice et Procureure générale
Me Jean Denis, président de LANEQ